

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL
9 avril 2024**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 9 avril 2024 à 19h00 à la salle du conseil municipal.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions, nouvelles demandes du public et suivi de demandes antérieures
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Dépôt de la déclaration d'intérêt pécuniaires du conseiller Danny Monette
- 1.8. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 mars 2024
- 1.9. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 avril 2024
- 1.10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-004 sur la gestion contractuelle
- 1.11. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-005 modifiant le règlement relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats
- 1.12. Avis de motion projet de règlement 2024-006 : Règlement de concordance modifiant le plan d'urbanisme numéro 2022-003 afin d'identifier les circuits cyclables sur le territoire de la Municipalité et d'agrandir le périmètre d'urbanisation ainsi que l'aire d'affectation Habitat (mixte)
- 1.13. Adoption du projet de règlement 2024-006 : Règlement de concordance modifiant le plan d'urbanisme numéro 2022-003 afin d'identifier les circuits cyclables sur le territoire de la Municipalité et d'agrandir le périmètre d'urbanisation ainsi que l'aire d'affectation Habitat (mixte)
- 1.14. Avis de motion projet de règlement 2024-007 : Règlement de concordance modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 2023-001 fin d'agrandir le périmètre d'urbanisation sur le territoire de la Municipalité
- 1.15. Adoption du projet de règlement 2024-007 : Règlement de concordance modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 2023-001 fin d'agrandir le périmètre d'urbanisation sur le territoire de la Municipalité ».
- 1.16. Avis de motion projet de règlement 2024-008 : Règlement de concordance modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2022-004 afin d'inclure une nouvelle exemption à l'application de la condition d'émission d'un permis de construction sur le territoire de la municipalité
- 1.17. Adoption du projet de règlement 2024-008 : Règlement de concordance modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2022-004 afin d'inclure une nouvelle exemption à l'application de la condition d'émission d'un permis de construction sur le territoire de la municipalité
- 1.18. Avis de motion projet de règlement 2024-009 : Règlement de concordance modifiant le règlement de zonage numéro 2022-005 afin de corriger des erreurs d'écriture portant sur l'abattage d'arbre sur le territoire de la municipalité et d'y inclure une nouvelle partie de la zone H-201 dans le périmètre d'urbanisation
- 1.19. Adoption du projet de règlement 2024-009 : Règlement de concordance modifiant le règlement de zonage numéro 2022-005 afin de corriger des erreurs d'écriture portant sur l'abattage d'arbre sur le territoire de la municipalité et d'y inclure une nouvelle partie de la zone H-201 dans le périmètre d'urbanisation

- 1.20. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-010 établissant la tarification pour l'utilisation des biens et services municipaux
- 1.21. Avis de motion projet de règlement 2024-011 : Règlement modifiant le règlement de zonage 2022-005, le règlement sur les permis et certificats 2022-004 ainsi que le règlement sur plan d'urbanisme 2022-003 afin d'apporter certaines corrections
- 1.22. Adoption du projet de règlement 2024-011 : Règlement modifiant le règlement de zonage 2022-005, le règlement sur les permis et certificats 2022-004 ainsi que le règlement sur plan d'urbanisme 2022-003 afin d'apporter certaines corrections
- 1.23. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-012 sur les nuisances
- 1.24. Consultation publique sur les projets de règlements 2024-006, 2024-007, 2024-008, 2024-009 ET 2024-011
- 1.25. Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
- 1.26. Semaine nationale du don d'organes et de tissus
- 1.27. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 1.28. Mai : Mois du pissenlit
- 1.29. Programme d'aide à la voirie locale- Volet entretien des routes locales-enveloppe pour les projets d'envergure ou supra municipaux- dossiers 2023-2024 80037 LNR89483
- 1.30. Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) : confirmation de la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale

2. Finances

- 2.1. Adoption des déboursés du mois de mars 2024
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 31 mars 2024
- 2.3. Dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser
- 2.4. Jugement de la Cour Supérieure : paiement des frais d'expertise à 9128-4182 Québec inc.
- 2.5. Infratek : autorisation de paiement des factures 301 et 302 pour la patinoire
- 2.6. Nettoyage annuel des camions de service de sécurité incendie : autorisation de paiement

3. Ressources humaines

- 3.1. Nomination d'Isabelle Proulx à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans
- 3.2. Embauche de 2 journaliers loisirs
- 3.3. Ajustement des conditions de travail de l'employé 01-0055
- 3.4. Ajustement des conditions de travail de l'employé 01-0064
- 3.5. Ajustement des conditions de travail de l'employé 03-0056

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

- 4.1. Taille des haies et arbustes : octroi de contrat
- 4.2. Lignage de rues : octroi d'un contrat
- 4.3. Abattage d'arbre : acceptation d'une proposition
- 4.4. Entretien et réparation à l'Ancienne Mairie : autorisation de dépense

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1. Statistiques mensuelles du service de sécurité incendie
- 5.2. Dépôt du rapport annuel 2023 du service de sécurité incendie
- 5.3. Autorisation d'achat d'un souffleur et d'un chargeur

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Statistiques mensuelles sur l'émission des permis et certificats
- 6.2. Demande de PIIA 2024-0003 affichage commercial au 250, rue Papineau

7. Environnement

- 7.1. Contrat d'enlèvement des matières résiduelles : avis relatif aux années optionnelles 2025-2026

8. Loisirs, culture, famille

- 8.1. Corporation des loisirs de Papineau : assemblée annuelle et Gala reconnaissance
- 8.2. Programmation estivale 2024 de la scène extérieure et budget d'opération
- 8.3. Réfection du terrain de volley-ball : autorisation de dépense
- 8.4. Projet de réfection de l'aréna : étude énergétique
- 8.5. Appui au projet Échappée bleue

9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance

- 9.1. Varia
- 9.2. Questions et demandes du public
- 9.3. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants sont présents :

Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège numéro 1
Monsieur le conseiller Danny Monette, siège numéro 2
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège numéro 4
Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège numéro 5
Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin, siège numéro 6

Est absente :

Madame la conseillère Francine Dutrisac, siège numéro 3 : absence motivée

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse est aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siège sous la présidence de Monsieur Paul-André David, maire.

1.3 2024-04-142 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le maire Paul-André David constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h00 devant 2 personnes.

1.4 QUESTIONS, NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC ET SUIVI DE DEMANDES ANTÉRIEURES

La période de question débute à 19H02. Aucune question ou demande.

1.5 2024-04-143 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2024-04-144 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE-MAIRE

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Michel Leblanc si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Michel Leblanc informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Danny Monette si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Danny Monette informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

1.7 2024-04-145 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE DU CONSEILLER DANNY MONETTE

Monsieur le conseiller Danny Monette a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à la Loi sur les élections et les référendums.

1.8 2024-04-146 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 MARS 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 12 mars 2024.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9 2024-04-147 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 avril 2024.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10 2024-04-148 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-004 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Madame la conseillère Béatrice Cardin

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2024-004 sur la gestion contractuelle.

Madame la conseillère Béatrice Cardin

- Présente le projet de règlement intitulé règlement 2024-004 sur la gestion contractuelle.

1.11 2024-04-149 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-005 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET À LA DÉLÉGATION À CERTAINS EMPLOYÉS DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE CONCLURE DES CONTRATS

Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2024-005 modifiant le règlement relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

- Présente le projet de règlement 2024-005 modifiant le règlement relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

1.12 2024-04-150 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 2024-006 : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2022-003 AFIN D'IDENTIFIER LES CIRCUITS CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET D'AGRANDIR LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION AINSI QUE L'AIRE D'AFFECTATION HABITAT (MIXTE)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville est régie par la *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté le plan d'urbanisme portant le numéro 2022-003, le 7 février 2022;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Papineauville a fait une demande d'agrandissement du périmètre d'urbanisation à la MRC par le biais de sa résolution numéro 2022-07-329 adoptée le 5 juillet 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a demande de dispense de la lecture du présent projet de règlement puisque ce dernier a été rendu disponible plus de 2 jours ouvrables avant la présentation du présent avis de motion;

Monsieur le conseiller Michel Leblanc donne avis de motion qu'à une séance ultérieure le règlement de concordance 2024-006 modifiant le plan d'urbanisme 2022-003 afin d'identifier les circuits cyclables sur le territoire de la municipalité et d'agrandir le périmètre d'urbanisation ainsi que l'aire d'affectation habitat (mixte) sera adopté.

1.13 2024-04-151 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-006 : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2022-003 AFIN D'IDENTIFIER LES CIRCUITS CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET D'AGRANDIR LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION AINSI QUE L'AIRE D'AFFECTATION HABITAT (MIXTE)

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte le projet de règlement de concordance 2024-006 modifiant le plan d'urbanisme 2022-003 afin d'identifier les circuits cyclables sur le territoire de la municipalité et d'agrandir le périmètre d'urbanisation ainsi que l'aire d'affectation habitat (mixte).

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.14

2024-04-152 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 2024-007 : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE 2023-001 AFIN D'AGRANDIR LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté le règlement 2023-001 sur les Plans d'aménagement d'ensemble le 11 avril 2023;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Papineauville a fait une demande d'agrandissement du périmètre d'urbanisation à la MRC par le biais de sa résolution numéro 2022-07-329 adoptée le 5 juillet 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a demande de dispense de la lecture du présent projet de règlement puisque ce dernier a été rendu disponible plus de 2 jours ouvrables avant la présentation du présent avis de motion;

Monsieur le conseiller Robert Desbiens donne avis de motion qu'à une séance ultérieure le règlement de concordance 2024-007 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 2023-001 afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation sur le territoire de la municipalité sera adopté.

1.15

2024-04-153 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-007 : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE 2023-001 AFIN D'AGRANDIR LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil adopte le projet de règlement de concordance 2024-007 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 2023-001 afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation sur le territoire de la municipalité.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.16

2024-04-154 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 2024-008 : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2022-004 AFIN D'INCLURE UNE NOUVELLE EXEMPTION À L'APPLICATION DE LA CONDITION D'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté le règlement sur les permis et certificats 2022-004 le 8 février 2022;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'assurer une concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau à la suite de sa modification visant l'ajout d'une nouvelle exemption à l'application de la condition d'émission d'un permis de construction sur le territoire de la Municipalité.

CONSIDÉRANT qu'il y a demande de dispense de la lecture du présent projet de règlement puisque ce dernier a été rendu disponible plus de 2 jours ouvrables avant la présentation du présent avis de motion;

Monsieur le conseiller Charles-Olivier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure le règlement de concordance 2024-008 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2022-004 afin d'inclure une nouvelle exemption à l'application de la condition d'émission d'un permis de construction sur le territoire de la municipalité sera adopté.

1.17 2024-04-155 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-008 : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2022-004 AFIN D'INCLURE UNE NOUVELLE EXEMPTION À L'APPLICATION DE LA CONDITION D'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte le projet de règlement de concordance 2024-008 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2022-004 d'inclure une nouvelle exemption à l'application de la condition d'émission d'un permis de construction sur le territoire de la municipalité.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.18 2024-04-156 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 2024-009 : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2022-005 AFIN DE CORRIGER DES ERREURS D'ÉCRITURE PORTANT SUR L'ABATTAGE D'ARBRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET D'Y INCLURE UNE NOUVELLE PARTIE DE LA ZONE H-201 DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage 2022-004 le 8 février 2022;

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau a adopté, le 16 mars 2022, le règlement numéro 185-2022 remplaçant le règlement numéro 179-2021 modifiant le SADR (3^e génération) afin de revoir et d'ajouter les dispositions relatives au parc industriel régional vert de Papineau, au parc régional de la forêt de Bowman, à certaines des grandes affectations du territoire et aux circuits cyclables sur le territoire de la MRC de Papineau et qu'il est entré en vigueur le 26 mai 2022;

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau a adopté le 22 novembre 2023 le règlement numéro 196-2023 visant la modification du SADR (3^e génération) afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation et l'aire d'affectation « habitat mixte » sur le territoire de la Municipalité de Papineauville et d'y autoriser les usages prévus dans cette affectation;

CONSIDÉRANT qu'il y a demande de dispense de la lecture du présent projet de règlement puisque ce dernier a été rendu disponible plus de 2 jours ouvrables avant la présentation du présent avis de motion;

Monsieur le conseiller Danny Monette donne avis de motion qu'à une séance ultérieure le règlement de concordance 2024-009 modifiant le règlement de zonage numéro 2022-005 afin de corriger des erreurs d'écriture portant sur l'abattage d'arbre sur le territoire de la municipalité et d'y inclure une nouvelle partie de la zone H-201 dans le périmètre d'urbanisation sera adopté.

1.19 2024-04-157 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-009 : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2022-005 AFIN DE CORRIGER DES ERREURS D'ÉCRITURE PORTANT SUR L'ABATTAGE D'ARBRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET D'INCLURE UNE NOUVELLE PARTIE DE LA ZONE H-201 DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil adopte le projet de règlement de concordance 2024-009 modifiant le règlement de zonage numéro 2022-005 afin de corriger des erreurs d'écriture portant sur l'abattage d'arbre sur le territoire de la municipalité et d'inclure une nouvelle partie de la zone H-201 dans le périmètre d'urbanisation

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.20 2024-04-158 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-010 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION DES BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

Madame la conseillère Béatrice Cardin

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2024-010 établissant la tarification pour l'utilisation des biens et services municipaux

Madame la conseillère Béatrice Cardin

- Présente le projet de règlement le règlement 2024-010 établissant la tarification pour l'utilisation des biens et services municipaux.

1.21 2024-04-159 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 2024-011 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-005, LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2022-004 AINSI QUE LE RÈGLEMENT SUR PLAN D'URBANISME 2022-003 AFIN D'APPORTER CERTAINES CORRECTIONS

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage 2022-005 le 7 février 2022;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal demande la modification du règlement de zonage 2022-005 article 3.16 sur l'utilisation des conteneurs, de revoir la stratégie de logement accessoire dans certaines zones commerciales, de modifier les conditions d'une terrasse commerciale, d'encadrer et de permettre les cuisines de rues lors d'évènements;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté le règlement sur les permis et certificats 2022-004 le 7 février 2022;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de modifier le règlement 2022-004 sur les permis et certificats afin de modifier la tarification générale des permis et certificats;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté le plan d'urbanisme 2022-003 le 7 février 2022;

CONSIDÉRANT que le projet de loi 67 sur la modification de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* demande que les municipalités ayant un plan d'urbanisme intègre l'identification de toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisé, très imperméabilisé ou sujet au phénomène d'îlot de chaleur urbaine, ainsi que la

description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques, prévues au paragraphe 4 de l'article 83 de LAU dans leur Plan d'urbanisme;

Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure le règlement 2024-011 modifiant le règlement de zonage 2022-005, le règlement 2022-004 sur les permis et certificats et le règlement 2022-003 sur le Plan d'urbanisme sera adopté.

1.22 2024-04-160 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-011 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-005, LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2022-004 AINSI QUE LE RÈGLEMENT SUR PLAN D'URBANISME 2022-003 AFIN D'APPORTER CERTAINES CORRECTIONS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte le projet de règlement 2024-011 modifiant le règlement de zonage 2022-005, le règlement 2022-004 sur les permis et certificats et le règlement 2022-003 sur le Plan d'urbanisme.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.23 2024-04-161 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-012 SUR LES NUISANCES

Monsieur le conseiller Danny Monette

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2024-012 sur les nuisances.

Monsieur le conseiller Danny Monette

- Présente le projet de règlement 2024-012 sur les nuisances.

1.24 2024-04-162 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS 2024-006, 2024-007, 2024-008, 2024-009 ET 2024-011

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce conseil autorise la tenue d'une assemblée de consultation publique le 25 avril 2024 à 18h00 à la salle du conseil municipal sur les projets de règlement 2024-006, 2024-007, 2024-008, 2024-009 et 2024-011.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.25 2024-04-163 DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ATTENDU que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU que selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

- ATTENDU que selon les estimations de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM), le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;
- ATTENDU que selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;
- ATTENDU que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;
- ATTENDU que ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;
- ATTENDU que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;
- ATTENDU que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

Que le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

Que le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

Que le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

Que la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.26

2024-04-164 SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS

ATTENDU que la semaine nationale du don d'organes et de tissus se tiendra du 21 au 27 avril 2024 sous le thème « Le don d'organes, on a ça en nous. »

ATTENDU que la municipalité soutient les activités de Transplant Québec dans ses efforts de sensibilisation car un don d'organes et de tissus améliore la vie de nombreuses personnes soit près de 8 receveurs potentiels;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le Conseil municipal appuie les efforts de Transplant Québec dans sa campagne de sensibilisation auprès de la population et invite les citoyennes et citoyens de Papineauville à informer leurs proches de leur décision de faire don d'organes et de tissus.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.27

2024-04-165 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil proclame le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.28

2024-04-166 MAI : MOIS DU PISSENLIT

ATTENDU que les pissenlits représentent la première nourriture disponible et essentielle pour les **pollinisateurs** à l'arrivée du printemps ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville entend joindre le mouvement et cessera de tondre la pelouse sur un grand nombre de ses terrains municipaux durant le mois de mai ;

ATTENDU que les citoyens et commerçants de son territoire sont, eux aussi, invités à emboîter le pas et à participer à cette initiative environnementale ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif en environnement ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif en environnement, se joigne au mouvement **Mai : mois du pissenlit** et encourage les citoyens et les commerçants à joindre le mouvement.

Que ce conseil suspend temporairement l'application des articles de la réglementation sur la hauteur du gazon sur son territoire et ce jusqu'au 31 mai 2024.

M. Paul-André David, maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.29

2024-04-167 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES- ENVELOPPES POUR LES PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRA MUNICIPALES- DOSSIERS 2023-2024 80037 LNR89483

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets entretien des routes locales du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes a été effectuée à l'intérieur du rapport financier 2023;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil approuve les dépenses au montant de 63 534.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au questionnaire S51 section 10 pour l'année 2023, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.30

2024-04-168 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM) : CONFIRMATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX VISÉS PAR LA REDDITION DE COMPTES FINALE

ATTENDU la correspondance du 21 juin 2021 signée de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation accordant à la municipalité une aide financière maximale de 120,629\$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU que la directrice générale atteste que les renseignements fournis dans la reddition de compte finale sont véridiques et que les dépenses encourues et payées pour la réalisation des travaux visés respectent les conditions énoncées dans le Guide du PRABAM;

ATTENDU que la directrice générale atteste que les mesures appropriées ont été prises afin que les contrats nécessaires à la réalisation des travaux visés bénéficiant de la contribution gouvernementale soient octroyés dans le respect des lois, règlements et normes en vigueur incluant le règlement de gestion contractuelle de la Municipalité;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale relative au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux.

Que ce Conseil approuve les dépenses au montant de 124,261.30\$ relatives aux travaux réalisés dans les bâtiments municipaux.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. FINANCES

2.1

2024-04-169 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 31 mars 2024 pour un montant total de 16 416.50 \$ comprenant les chèques numéros 14835 à 14846.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 31 mars 2024 au montant de 239 969.73 \$ comprenant les dépôts directs numéros 504510 à 504590.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 31 mars 2024 au montant de 97 951.47 \$ comprenant les prélèvements numéros 7509 à 7581.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 348 875.42 \$ au 31 mars 2024.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 80 042.54 \$ jusqu'au 31 mars 2024.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.2 2024-04-170 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 MARS 2024

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 31 mars 2024 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (28 %) et d'investissement du budget 2024 au 31 mars 2024.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2024-04-171 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, prend acte du dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser conformément au règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

2.4 2024-04-172 JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE : PAIEMENT DES FRAIS D'EXPERTS À 9128-4182 QUÉBEC INC.

ATTENDU le jugement 550-17-009971-175 de la Cour Supérieure;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil autorise un paiement de 38,470.66 \$ à la compagnie 9128-4182 Québec Inc. en paiement des frais d'experts tels qu'indiqués au jugement de la Cour Supérieure.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 1200 412 : Services juridiques.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué afin de rendre les sommes disponibles.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2.5 2024-04-173 INFRATEK : AUTORISATION DE PAIEMENT DES FACTURES 301 ET 302 POUR LA PATINOIRE

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-09-385 octroyant à la compagnie Infratek un contrat pour la construction d'une patinoire extérieure;

ATTENDU la réception du décompte progressif #1 en date du 31 mars 2024 au montant de 139 190.56 \$ plus taxes pour les travaux effectués;

ATTENDU la réception de la facture 301 du 26 mars 2024 de la compagnie Infratek;

ATTENDU la retenue de sécurité de 10% au montant de 13 919.06 \$ plus taxes;

ATTENDU la réception de la facture 302 du 27 mars 2024 de la compagnie Infratek;

ATTENDU la recommandation de Jean Dallaire architecte Inc.

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation de Jean Dallaire architecte Inc., autorise une dépense totale de 139 190.56 \$ plus taxes, selon la recommandation de paiement no 1.

Qu'un déboursé au montant de 125 271.50 \$ plus taxes soit autorisé pour le paiement de la facture 301 à la compagnie Infratek pour les travaux exécutés jusqu'au 31 mars 2024.

Que ce Conseil autorise une dépense et un déboursé de 23 581.00 \$ plus taxes pour le paiement de la facture 302 de la compagnie Infratek.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 08007 001 : Aménagement des parcs.

M. Paul-André David, maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.6 2024-04-174 NETTOYAGE ANNUEL DES CAMIONS DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE : AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU la nécessité de procéder à une décontamination complète des véhicules annuellement et la recommandation du comité de sécurité incendie ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que ce Conseil, sur recommandation comité de sécurité incendie, autorise une dépense et un déboursé de 2400,00\$ taxes incluses pour le paiement des factures 1001, 1002, 1003 et 1004 à Tyson St-Pierre pour le nettoyage et la décontamination annuelle des véhicules du service de sécurité incendie.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 22000 525 : Entretien et réparation Véhicules.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 2024-04-175 NOMINATION D'ISABELLE PROULX À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR UNE PÉRIODE DE 2 ANS

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), notamment l'article 146;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme numéro 2004-06-06;

ATTENDU que madame Isabelle Proulx a manifesté son intérêt à intégrer ce comité;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, accepte la candidature de madame Isabelle Proulx à titre de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 ans.

M. Paul-André David, maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 2024-04-176 EMBAUCHE DE 2 JOURNALIERS LOISIRS

ATTENDU l'adoption de la résolution 2024-02-060 autorisant un processus de recrutement pour combler deux postes de journalier en loisir;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce conseil autorise l'embauche de Stephane Pearson et Pedro-Alexandre DaSilva Furtado au poste de journalier en loisirs à compter du 15 avril 2024.

Que les conditions d'embauche soient celles prévues au manuel d'emploi des cols blancs et cols bleus et à la recommandation du comité de sélection et sujet à une période probatoire de 3 mois.

M. Paul-André David, maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.3 2024-04-177 AJUSTEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ 01-0055

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines autorise la modification des conditions de travail de l'employé 01-0055 tel qu'indiqué à la recommandation déposée et effective au 9 avril 2024.

M. Paul-André David, maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.4 2024-04-178 AJUSTEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ 01-0064

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines autorise la modification des conditions de travail de l'employé 01-0064 tel qu'indiqué à la recommandation déposée et effective au 9 avril 2024.

M. Paul-André David, maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.5 2024-04-179 AJUSTEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ 03-0056

ATTENDU la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines autorise la modification des conditions de travail de l'employé 03-0056 tel qu'indiqué à la recommandation déposée et effective au 9 avril 2024.

M. Paul-André David, maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1 2024-04-180 TAILLE DES HAIES ET ARBUSTES : OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la taille des haies et arbustes sur les terrains municipaux et que les sommes ont été prévues au budget 2024;

ATTENDU la réception d'une soumission de Jean-Louis Blais au montant de 2 564.40 \$ avant taxes pour ce faire et la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission de monsieur Jean-Louis Blais au montant de 2 564.40\$ avant taxes, pour la taille des haies et des arbustes sur les terrains municipaux. Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70150 521 : Entretien et réparations parcs et embellissement.

M. Paul-David David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 2024-04-181 LIGNAGE DE RUES ET STATIONNEMENT : OCTROI D'UN CONTRAT

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer le lignage à certains endroits sur le territoire de la municipalité et la réception d'une soumission de la compagnie Proligne au montant de 2 920.00\$ avant taxes ;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2024 et la recommandation du comité des travaux publics.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission du 27 octobre 2023 de la compagnie Proligne pour la réalisation des travaux de lignage.

Qu'une dépense et un déboursé de 2 920.00 \$ plus taxes soient autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 35500 649 : Plaques de rues et signalisations.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 2024-04-182 ABATTAGE D'ARBRE : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU la réception d'une proposition pour abattre 4 arbres dangereux et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition du 20 mars 2024 de Robin Guindon au montant de 2 700.00 \$ plus taxes pour l'abattage, l'essouchage et le ramassage sur le site.

Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Une preuve d'assurance responsabilité devra être produite avant le début des travaux.

Les fonds seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparation chemins, rues, routes et trottoirs.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.4 2024-04-183 ENTRETIEN ET RÉPARATION À L'ANCIENNE MAIRIE : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que l'Ancienne Mairie nécessite divers travaux extérieurs et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise une dépense maximale de 5 000,00 \$ avant taxes afin de procéder aux travaux de rénovation extérieures comprenant le remplacement des cadrages de portes et fenêtres, le retrait du lettrage sur la façade avant, la réparation du panneau d'affichage du bâtiment ainsi que le changement de luminaires.

Les fonds seront puisés à même le poste budgétaire 02 13000 522 : Entretien et réparation bâtiments.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2024-04-184 STATISTIQUES DE MARS 2024 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt des statistiques de mars 2024 du service de sécurité incendie.

| Interventions | Mars | 2024 |
|--------------------|-----------|-----------|
| Systemes d'alarme | 3 | 7 |
| Désincarcération | 4 | 21 |
| Entraide | 1 | 3 |
| Incendie | 2 | 4 |
| Autres assistances | - | 2 |
| Total | 10 | 37 |

5.2 2024-04-185 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2023 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier Turpin

Que le conseil prend acte du dépôt du rapport annuel 2023 du service de sécurité incendie. Ce dernier sera déposé sur le site internet de la municipalité pour consultation.

5.3 AUTORISATION D'ACHAT D'UN SOUFFLEUR ET D'UN CHARGEUR

Résolution reportée, l'information contenue au projet de résolution semble incorrecte.

6. URBANISME

6.1 2024-04-186 DÉPÔT DES STATISTIQUES DE MARS 2024 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques mensuelles pour l'émission des permis et certificats.

| Permis et certificats | Mars | 2024 |
|-------------------------|-----------|-----------|
| Rénovation | 5 | 9 |
| Abattage d'arbres | 3 | 4 |
| Renouvellement | - | 1 |
| Bâtiment complémentaire | 2 | 4 |
| Démolition | - | - |
| Eau souterraine | - | - |
| Lotissement | 1 | 3 |
| Animaux domestiques | 2 | 10 |
| Galerie, clôture | 1 | 2 |
| Installation septique | - | 1 |
| Mur de soutènement | - | - |
| Nouvelle construction | 1 | 2 |
| Piscine | - | - |
| Remblai déblai | - | - |
| Branchement | 1 | 1 |
| Affichage | - | 3 |
| Certificat d'occupation | - | 1 |
| Changement d'usage | - | - |
| Agrandissement | - | - |
| Bande riveraine | - | - |
| Garde de poules | - | - |
| Bâtiment temporaire | - | - |
| Total | 16 | 41 |

6.2 2024-04-187 DEMANDE DE PIIA 2024-0003 AFFICHAGE COMMERCIAL AU 250, RUE PAPINEAU

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que le commerce assujetti à la demande sis sur le lot 4 997 411 est situé à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 secteur « Noyau villageois »;

ATTENDU que le requérant souhaite faire appliquer une affiche de dépositaire officiel des Aliments M&M sur l'enseigne existante en bordure de la rue Papineau et que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise la demande de PIIA 2024-0003 permettant l'affichage de dépositaire officiel des Aliments M&M à l'intérieur de l'enseigne existante au commerce du 250, rue Papineau. Le requérant devra cependant respecter l'alinéa e) de l'article 27, qui prévoit qu'une enseigne détachée devrait être intégrée dans un aménagement paysager qui contribue à rehausser la qualité

de l'ensemble et rafraîchir l'enseigne existante. Il est aussi suggéré de modifier l'affiche proposée pour une affiche de l'image de marque avec un fond de couleur.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. ENVIRONNEMENT

7.1 2024-04-188 CONTRAT D'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : AVIS RELATIF AUX ANNÉES OPTIONNELLES 2025-2026

ATTENDU l'adoption de la résolution 2022-09-380 octroyant à la compagnie Transport RLS le contrat de collecte des matières résiduelles pour les années 2023 et 2024;

ATTENDU qu'il y a lieu de statuer sur les 2 années optionnelles prévues au devis d'appel d'offres;

ATTENDU les dispositions du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, RLRQ, c. Q-2, r.46.01;

ATTENDU qu'Éco Entreprises Québec ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en vertu de ce règlement aux fins d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective;

ATTENDU l'adoption de la résolution 2024-01-009 par laquelle le conseil autorise la municipalité de Thurso à signer pour et au nom des municipalités de Thurso, Plaisance, Papineauville, Montebello, Notre-Dame-de-la-Paix, Notre-Dame-de-Bonsecours, Saint-André-Avellin, Montpellier et Lac-des-Plages l'entente portant sur la collecte sélective à conclure avec ÉEQ ainsi que tous les autres documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

ATTENDU que le regroupement initié par les 9 municipalités parties à la présente résolution témoigne de la volonté de collaboration avec ÉEQ pour le système de collecte sélective;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution;

Que ce Conseil informe l'entreprise Transport RLS que la municipalité fait partie d'un regroupement pour la collecte, le transport et la valorisation des matières recyclables.

Que ce Conseil informe l'entreprise Transport RLS que la municipalité souhaite se prévaloir des années optionnelles 2025-2026 prévues au devis d'appel d'offres pour la collecte et le transport des ordures ménagères, des matières compostables et des encombrants.

Que les conditions de renouvellement seront celles prévues au Cahier de charge inclus au contrat

Que la décision de l'entreprise d'accepter ou de refuser doit être transmise à la municipalité au plus tard le 15 août 2024.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1 2024-04-189 CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET GALA RECONNAISSANCE

ATTENDU la tenue de l'assemblée générale annuelle (AGA) et gala reconnaissance de la Corporation des loisirs de Papineau jeudi le 30 mai 2024 à St-Sixte;

ATTENDU que des résidents de Papineauville seront honorés lors de cet événement;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Je propose Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise l'achat de billets pour l'assemblée générale annuelle et le Gala reconnaissance de la Corporation des Loisirs de Papineau au coût de 25.00 \$ aux personnes suivantes :

- Les membres du conseil municipal désirant y participer
- Le responsable sports loisirs culture et promotion touristique
- Francine Denis : pour services rendus, notamment au sein de la bibliothèque municipale, la création de l'événement fête des semences de la Petite-Nation et autres activités
- Sharron Blais, pour son initiative dans l'activité parcours on court, course à obstacles
- Sandra Pearson, pour son implication notamment au niveau de la Corporation des loisirs de Papineauville et des activités municipales.

Qu'une dépense et un déboursé de 150.00 \$ sans taxes soient autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70297 996 : Gala Petite Nation.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.2 2024-04-190 PROGRAMMATION ESTIVALE 2024 DE LA SCÈNE EXTÉRIEURE ET BUDGET D'OPÉRATION

ATTENDU que le responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique à soumis la programmation 2024 de la scène extérieure du parc Henri-Bourassa et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Charles-Olivier

Que ce conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique autorise un budget de 7 000.00 \$ pour les dépenses liées à la programmation de la petite scène pour l'année 2024.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70299 999 : Petite Scène.

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 2024-04-191 RÉFECTION DU TERRAIN DE VOLLEY-BALL : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau procédera à la réfection de ses terrains de volleyball et que ces terrains servent aussi à la population civile en saison estivale;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique autorise une dépense maximale de 2 100.00 \$ plus taxes, représentant 50% de la facture pour la réfection des terrains de volleyball.

Que le paiement soit fait sur présentation de pièces justificatives et d'une facturation en ce sens par l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire : 02 70150 521 Entretien et réparation parcs et terrains de jeux

M. Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4 2024-04-192 PROJET DE CONVERSION DE L'ARÉNA : ÉTUDE ÉNERGÉTIQUE

ATTENDU le dépôt du projet de conversion de l'aréna à divers programmes d'aide financière;

ATTENDU que plusieurs programmes demandent une étude énergétique par le logiciel RETSCREEN;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise, si requis, l'octroi d'un mandat à la firme CIMA+ pour l'analyse des effets écoénergétiques et environnementaux du futur centre multifonctionnel de Papineauville via le logiciel RETScreen au montant de 4500\$ plus taxes.

Les fonds à cette fin seront puisés dans le poste budgétaire 02 70120 411 : Services professionnels.

M. Paul-André David, maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.5 2024-04-193 APPUI AU PROJET ÉCHAPPÉE BLEUE

ATTENDU que la compagnie Échappée Bleue souhaite effectuer des randonnées organisées de planche à pagaie sur le territoire de Papineauville ;

ATTENDU que le projet Échappée Bleue a reçu l'appui de la MRC Papineau ;

ATTENDU que la Municipalité de Papineauville entend continuer à bonifier l'offre en loisirs sur son territoire, encore plus en saison estivale;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Je propose Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise la compagnie Échappée Bleue à offrir des randonnées organisées de

planche à pagaie sur le territoire de Papineauville et donne accès à divers emplacements aux bords de l'eau pour ce faire.

Qu'un support promotionnel via nos plates-formes soit mis en place afin d'informer les citoyens de cette activité.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. VARIA, QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 VARIA

9.2 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE

La période de question débute à 19h42 et se termine à 19h55.

9.3 2024-04-194 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que cette séance soit levée à 19h55.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joannis, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 9 avril 2024.

Martine Joannis
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 9 avril 2024

Paul-André David
Maire